

LES ANNONCES DE LA SEINE

Lundi 11 octobre 2010 - Numéro 50 - 1,15 Euro - 91^e année

José-Louis Desfilis, Michel Dufranc, Christian Charrière-Bournazel, Karinna Moskalkenko, Bertrand Favreau et Comte Charles d'Ivernois



Prix Ludovic Trarieux 2010

XV^{ème} Prix International des Droits de l'Homme
Bordeaux - 8 octobre 2010

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01 42 60 36 35

DROITS DE L'HOMME

Prix International des Droits de l'Homme
Ludovic Trarieux 2010

Se désolidariser par Bernd Häusler	2
Simulacre de démocratie par Mario Lana	3
Universalité par Yves Oschinsky	4
Conscience de la réalité par Bertrand Favreau	4

JURISPRUDENCE

Loi interdisant la dissimulation du visage
dans l'espace public

Conseil constitutionnel - décision n° 2010-613 DC - 7 octobre 2010 ...	8
--	---

VIE DU DROIT

Conférence des Bâtonniers

Assemblée générale du 8 octobre 2010	9
--	---

CHRONIQUE

Liberté d'accès et contraintes du recours à la médiation
comme mode institutionnel de solution des litiges

par Maurice-Antoine Lafortune	11
-------------------------------------	----

TRIBUNE

Le délit d'abus de confiance et la remise en pleine propriété
par Yvonne Muller

ANNONCES LEGALES	16
------------------------	----

AVIS D'ENQUÊTE	22
----------------------	----

DÉCORATION

Yves Delavallade Chevalier de la Légion d'Honneur	24
--	----

Cette année la remise du Prix international des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux 2010 s'est déroulée, à titre exceptionnel, dans le cadre prestigieux du Château de Montesquieu à La Brède (Gironde) vendredi dernier.

25 ans après Nelson Mandela, l'avocate russe Karinna Moskalkenko, que le jury avait élue en juin 2010 dans la salle du conseil de l'Ordre du Barreau de Bruxelles, recevait cette prestigieuse distinction qui illustre la souffrance des avocats à travers le monde.

Cérémonie émouvante au cours de laquelle les représentants des Barreaux européens (grec, polonais, allemand, italien, belge, etc...) se sont succédés pour rendre hommage à l'avocate qui n'a pas hésité, face aux brimades et avanies, à défendre les droits de l'Homme.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bordeaux, Michel Dufranc, qui est également maire de La Brède, s'est adressé à la lauréate en russe, précédant en cela, Christophe Pettiti, Secrétaire Général de l'Institut de Formation en

Droits de l'Homme du Barreau de Paris, Julie Goffin, représentant le Président de l'Union Internationale des Avocats, puis le Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel, Vice-Président du Conseil National des Barreaux de France. Enfin, le Bâtonnier Bertrand Favreau, qui est le fondateur du Prix Ludovic Trarieux et le Président du jury, évoquait les périls graves traversés par Karinna Moskalkenko, avant que le prix ne lui soit remis des mains d'Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine : ovationnée debout par de nombreux avocats et personnalités, Karinna Moskalkenko a dédié son prix à tous les avocats courageux du Centre de Protection Internationale, qu'elle a créé en 1994, et qui se consacre notamment à la défense des détenus dans les prisons russes et aux disparitions forcées en Tchétchénie. Elle a déclaré que ceux qui voulaient faire disparaître les violations des Droits de l'Homme en Russie étaient les vrais patriotes russes et a appelé à une espérance nouvelle.

Jean-René Tancrede

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 572 142 677 - (1957 B 14267)
Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annonces-de-la-seine.com
e-mail : as@annonces-de-la-seine.com / as@annonces-de-la-seine.fr

Etablissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01.34.87.33.15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01.42.60.84.40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01.42.60.84.41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01.45.97.42.05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrède

Comité de rédaction :

Jacques Barthélémy, Avocat à la Cour
Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Pierre Masquart, Avocat à la Cour
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Sophie Pillard, Magistrat
Gérard Pluyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
Francis Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xuerf, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité :

Légale et judiciaire : **Didier Chotard**
Commercial : **Frédéric Bonaventura**



Commission paritaire : n° 0713 I 83461

I.S.S.N. : 0994-3587
Tirage : 13 165 exemplaires
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : M.I.P.
3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS



Copyright 2010

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publieur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, par arrêtés de **Messieurs les Préfets** : de Paris, du 29 décembre 2009 ; des Yvelines, du 16 décembre 2009 ; des Hauts-de-Seine, du 23 décembre 2009 ; de la Seine-Saint-Denis, du 22 décembre 2009 ; du Val-de-Marne, du 18 décembre 2009 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ; et des Hauts-de-Seine.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :
Paris : 5,22 € Seine-Saint-Denis : 5,22 €
Yvelines : 5,01 € Hauts-de-Seine : 5,22 €
Val-de-Marne : 5,17 €

B) Avis divers : 9,50 €
C) Avis financiers : 10,60 €
D) Avis relatifs aux personnes :
Paris : 3,69 € Hauts-de-Seine : 3,70 €
Seine-Saint-Denis : 3,69 € Yvelines : 5,01 €
Val-de-Marne : 3,70 €

- Vente au numéro : 1,15 €
- Abonnement annuel : 15 € simple
35 € avec suppléments culturels
95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES

NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alignés

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Se désolidariser

par Bernd Häusler

C'est la première fois, qu'à l'occasion de la remise du prix Ludovic Trarieux un représentant de l'Ordre des avocats en Allemagne prend la parole. Je vous en remercie.

L'Allemagne a un sombre héritage : un pouvoir national-socialiste avec ses conséquences désastreuses. L'Ordre des avocats en Allemagne porte une grande responsabilité dans cette injustice. Lorsque le parti national-socialiste a été élu en Janvier 1933 (mille-neuf-cent-trente-trois) leur première injustice a été la dépossession professionnelle des avocats juifs. Une partie importante de la bourgeoisie libérale fut, de ce fait, muselée, car l'intelligentsia juive se composait également d'artistes, de scientifiques, les avocats et les notaires représentant un bastion libéral.

Personne ne s'insurgea contre cette injustice. En quelques mois le but national-socialiste était atteint. En raison de l'élimination des avocats juifs, le respect de la loi se trouva considérablement affaibli.

L'existence d'une conception des droits de l'homme universels n'avait aucune chance d'émerger, encore moins dans le quotidien devant les tribunaux.

L'arbitraire politique régnait. Combien aurait-il été souhaitable, que les collègues étrangers protestent et soutiennent leurs courageux collègues allemands, même s'ils étaient rares.

Ce passé sombre est une responsabilité pour le futur. Ce qui signifie : se solidariser avec les collègues qui sont en danger dans l'exercice de leur profession. Ce prix est l'occasion de montrer cette solidarité. Avec la remise de ce prix, les collègues ne seront pas seulement protégés mais en même temps le droit sera défendu, car la justice est impensable et infaisable sans la participation des avocats. Le barreau de Berlin, que je représente en tant

« Cette remise de prix à notre confrère Karinna Moskalenko honore une collègue courageuse et intrépide. J'espère que cet hommage sera une sécurité pour sa personne, car beaucoup de collègues russes très courageux en ont un besoin impératif. » Bernd Häusler

que Vice-président et représentant des droits de l'homme, se félicite de pouvoir, avec notre participation à la remise de ce prix, tirer les leçons du passé.

Après les réunions du Jury et les remises de prix à Bruxelles, au Luxembourg, à Paris, à Rome et maintenant à Bordeaux, nous serions heureux que cette remise de prix ait lieu à Berlin.

Cette remise de prix à notre confrère Karinna Moskalenko honore une collègue courageuse et intrépide. J'espère que cet hommage sera une sécurité pour sa personne, car beaucoup de collègues russes très courageux en ont un besoin impératif. Aux congratulations du Barreau de Berlin j'aimerais y ajouter les miennes en souhaitant que ce prix vous protège et vous assure une longue vie.

REPERES

Lauréats du Prix Ludovic Trarieux

- 1985 Nelson Mandela (Afrique du sud)
- 1992 Augusto Zúñiga Paz (Pérou)
- 1994 Jadranka Cigelj (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Nejib Hosni (Tunisie) et Dalila Meziane (Algérie)
- 1998 Zhou Guoqiang (Chine)
- 2000 Esber Yagmurdereli (Turquie)
- 2002 Mehrangiz Kar (Iran)
- 2003 Digna Ochoa et Bárbara Zamora (Mexique)
- 2004 Aktham Naisse (Syrie)
- 2005 Henri Burin des Rozières (Brésil)
- 2006 Parvez Imroz (Inde)
- 2007 René Gómez Manzano (Cuba)
- 2008 U Aye Myint (Birmanie)
- 2009 Béatrice Mtetwa (Zimbabwe)
- 2010 Karinna Moskalenko (Russie)

Mario Lana



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Simulacre de démocratie

par Mario Lana

Au nom de l'Union des juristes pour la protection des droits de l'homme, conjointement avec l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, ce soir j'ai l'honneur de rendre hommage à une collègue, Karinna Mosalenko, avec la remise du prix international "Ludovic Trarieux", - rappelant qu'en 1984 le même prix fut assigné à Nelson Mandela - un hommage de la part des avocats européens à une avocate courageuse, fière et déterminée dans l'accomplissement, en première ligne, de son devoir de défendre les opposants politiques qui souffrent dans les prisons russes et de s'occuper des cas de disparitions forcées en Tchétchénie. A l'agression subie en mars 2000 suit l'arrestation en janvier 2007, puis encore la tentative de la part du parquet de la rayer du barreau.

Tout cela témoigne d'une côté la difficulté extrême pour un avocat d'accomplir avec conscience son devoir et, de l'autre, les risques que courent les défenseurs des droits de l'homme en Russie aujourd'hui.

S'il m'est consenti de faire une comparaison entre la situation dans le Pays aujourd'hui avec celle du passée que j'ai connu, soit du point de vue professionnel que grâce à mon appartenance au Parti Socialiste, je me rappelle que à cette époque là, plusieurs d'entre nous, en visitant la Russie, se rendaient compte des crimes commis par cette dictature violente et, de retour en patrie gardaient le silence, d'autres, et évidemment je me trouvais parmi eux, les dénonçaient avec force. Par rapport à cette époque tragique, je peux bien affirmer que dans un certain sens la situation est décidément empirée. Aujourd'hui il y a seulement un simulacre de démocratie et, en tant que citoyen italien, j'ai honte du fait que le premier ministre de mon Pays, l'Italie, appelle un autocrate comme Poutine : « le cher ami Poutine » et

définit la Russie comme « un modèle de démocratie à imiter ».

Une réponse significative est représentée par les nombreux arrêts de la Cour de Strasbourg qui condamnent les violations des droits de l'homme en Tchétchénie et notre Karinna Moskalenko en a plaidées plus de soixante.

Bien sur je ne peux pas oublier ses défenses aux victimes de Tchernobyl, de la famille de Anna Politkovskaïa, du champion d'échecs Kasparov et leader de l'opposition politique; défenses qui en ont fait un symbole dans la dimension des défenseurs des droits de l'homme.

Avec la solidarité pour les sacrifices qu'elle accompli nous éprouvons une affection

profonde et de l'orgueil pour être tous, aujourd'hui, témoins de la remise d'un prix international si dense de signification comme le prix « Ludovic Trarieux ».

S'il est vrai, comme il l'est, ce que le philosophe Norberto Bobbio soutenait, que les droits de l'homme ne doivent pas être seulement énoncés mais aussi mis en place, il est aussi vrai qu'ils doivent être protégés par des avocats que dans le monde entier risquent leurs vies pour la protection de ces droits. Et Karinna Moskalenko est sans doute parmi ceux là.

Face à ces glorieux collègues nous exprimons notre admiration bien que la volonté de ne pas les laisser seuls dans leurs batailles.

REPERES

A propos de Karinna Moskalenko

Prix Ludovic-Trarieux 2010

Karinna Akopovna Moskalenko, avocate au barreau de Moscou, membre du Groupe d'Helsinki de Moscou, a créé en 1994 et dirige « le Centre de Protection Internationale » (IPC), spécialisée dans la défense de détenus dans les prisons russes et des disparitions forcées en Tchétchénie.

Avec le Centre de protection internationale, Karinna Moskalenko se livre inlassablement à un véritable travail pédagogique constituant un véritable collège d'enseignement des droits de l'homme, afin d'aider les personnes à saisir les instances internationales. Le CPI reçoit plus de 400 lettres par mois de prisonniers.

En sa qualité d'avocat, Karinna Moskalenko n'a cessé de promouvoir la mise en œuvre des

moyens de protection juridictionnelle internationale pour remédier aux situations de non-droit en Russie. Elle a été l'artisan de la première condamnation de la Russie par la Cour européenne des droits de l'homme avec l'affaire Kalachnikov contre Russie du 15 juin 2002, puis dans les affaires Lantsov pour violation du droit à la vie et Grydin pour violation de la présomption d'innocence, devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Elle a été l'avocate des victimes du terrorisme du théâtre de la Doubrovka à Moscou en 2002, pendant la représentation de Nord-Ost, de Beslan en 2004 ainsi que des victimes de la catastrophe de Tchernobyl, de la famille d'Anna Politkovskaïa, journaliste russe assassinée en 2006, de l'ex-champion du monde d'échecs et

opposant russe Garry Kasparov, ou encore de Mikhaïl Khodorkovski, fondateur de la compagnie pétrolière Ioukos.

Karinna Moskalenko illustre les difficultés des avocats des droits de l'homme en Russie qui essayent de travailler dans la légalité. Elle-même a plusieurs fois fait face à des tentatives de radiation du barreau parce qu'elle s'efforce de défendre les droits de l'homme en Russie. En octobre 2005, elle a été menacée d'être privée de sa licence d'avocat pour sa participation à la défense de Mikhaïl Khodorkovski. Le 4 février 2007, elle a été arrêtée à l'aéroport de Moscou alors qu'elle se rendait en Sibérie pour assister son client. Le 18 avril 2007, le procureur général de la Fédération de Russie n'a tenté d'obtenir sa radiation du barreau.



Karinna Moskalenko

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Universalité

par Yves Oschinsky

C'est pour moi un très grand honneur, en ma qualité de président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles, de vous dire, d'abord, l'honneur et la fierté du barreau de Bruxelles de participer à cette belle séance d'aujourd'hui pour vous honorer. Ensuite il me plaît de me souvenir que c'est le 11 juin 2010, dans la salle du conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles, dont j'étais alors le bâtonnier, que le jury s'est réuni et que son choix s'est rapidement porté, parmi d'autres confrères dont l'action force notre admiration, sur votre personne pour l'attribution de ce très beau prix Ludovic Trarieux.

Si j'évoque la beauté de ce prix, c'est peut être, en partie, à travers le prestige des divers Instituts des droits de l'homme qui constituent son jury ; c'est surtout par la qualité impressionnante de la liste des lauréats qui se sont succédés en hommage à la grandeur de leurs combats, depuis la remise de ce prix, la première fois en 1985, à notre confrère Nelson Mandela. Cette beauté provient aussi, naturellement, de l'universalité des droits de l'homme et des combats menés en leur nom.

Chère Madame Moskalenko, vous illustrez magnifiquement cette universalité en dirigeant « le centre de protection internationale » et en donnant à votre action dans ce cadre une vocation à la fois d'enseignement des droits de l'homme et de défense des détenus dans les prisons russes et des familles de personnes disparues en Tchétchénie.

C'est toujours ce même cadre universel qui vous amène à partager votre temps entre la Russie et Strasbourg où vous intervenez régulièrement pour défendre les recours individuels devant la Cour européenne des droits de l'homme face à des situations de non respect des droits fondamentaux en Russie.

L'exercice de la profession d'avocat, dans son fondement même, constitue la manifestation d'un contre-pouvoir légitime. C'est le cas dans une société démocratique.

Nous savons à quel point être avocat en Russie, lorsque l'on a dédié son action à la défense des droits de l'homme, constitue à la fois un danger par rapport à sa propre intégrité physique voire à sa vie et une difficulté fondamentale quant à la poursuite de son action d'avocat.

Vous affrontez avec conscience, courage et détermination ces risques en plaçant votre action au cœur des choses et en première priorité.



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Nous connaissons les obstacles graves que vous avez rencontrés et les épreuves difficiles que vous avez traversées.

En ce lieu où règne l'esprit de Montesquieu et dans l'universalité de la famille des avocats du monde, je vous dis, mon très cher confrère, le respect, l'admiration et la fraternité du barreau de Bruxelles.

Continuez votre combat, il est notre combat.

Conscience de la réalité

par Bertrand Favreau

Le 27 janvier 1837, un corps gisait dans la neige, à la Tchernaiia - Retchka, tout près de Saint Pétersbourg. Il avait le visage enfoui dans la poudre blanche. Une bouillie rouge imbibait la neige à hauteur de son ventre. Il avait l'intestin perforé, les os du bassin brisés et le sacrum pulvérisé. Il portait une pelisse en peau d'ours noir. C'était Alexandre Sergueïevitch Pouchkine. Il avait 37 ans.

Et notre remord à nous, restera pour toujours, qu'il ait été tué - lui qui parlait et écrivait si magnifiquement dans notre langue - par une balle tirée par un officier royaliste français, Georges d'Anthès, un jeune émigré monarchiste, venant d'Alsace, reclassé au sein des chevaliers-gardes du Tsar, qui ne parlait même pas un mot de russe. Notre douleur sera que ce tireur ait eu pour témoin un attaché de l'ambassade de France. Notre tristesse demeurera que notre Second Empire ait fait du meurtrier du poète, un sénateur.

Il y a eu hier, quatre ans, le 7 octobre 2006, à 17 heures 10, jour de l'anniversaire de Vladimir Poutine alors chef de l'Etat, le corps de Anna

Stepanovna Politkovskaïa, a été découvert dans la rue Lesnaïa, dans le centre de Moscou. C'est une voisine qui a découvert son corps devant l'ascenseur de son immeuble. Près de son corps, il y avait un pistolet Makarov 9 mm et quatre balles ont été retrouvées à ses côtés.

Anna Politkovskaïa - chacun le sait était journaliste de *Novaïa Gazeta* qui avait dénoncé à plusieurs reprises les violations des droits de l'Homme dont se rendaient coupables les forces fédérales en Tchétchénie, ainsi que les milices de sinistre réputation du président de la Tchétchénie de l'époque Ramzan Kadyrov.

Le 9 octobre 2007, le procureur général de Russie, a déclaré que l'« affaire Politkovskaïa » a été élucidée. Auparavant, il a annoncé l'arrestation de dix suspects dont les noms n'ont pas été divulgués. L'assassinée portait le numéro 21 d'une liste funèbre. Elle était la 21^{ème} journaliste assassinée en Russie depuis 2000, même si nul ne saurait affirmer que tous aient été tués pour des motifs liés avec leur activité professionnelle. Le 19 janvier 2009, le corps de Stanislav Yuryevich Markelov, jeune avocat qui allait avoir quelques jours plus tard 34 ans, a été retrouvé mort dans la Pretchistenka, en plein centre de Moscou. Son corps baignait dans une marre de sang sur le trottoir enneigé à deux pas de la cathédrale du Christ-Saint-Sauveur. Il avait une balle dans la nuque. Un homme vêtu de noir l'avait suivi alors qu'il revenait d'une conférence de presse où il avait dénoncé la libération anticipée de l'ex colonel russe Youri Boudanov condamné à 10 ans de prison pour avoir étranglé 3 ans plus tôt Elsa Koungaïeva, une jeune tchétchène de 18 ans.

A côté de lui gisait le corps d'une jeune journaliste stagiaire de *Novaïa Gazeta*, tuée également.

Stanislav Markelov était connu pour son courage et son engagement en faveur du respect



Bertrand Favreau

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

du droit sur l'ensemble du territoire russe, pour tous les citoyens de Russie, sans discrimination. Anna Politkovskaya avait salué en lui l'avocat des victimes des crimes de guerre dans la République du Caucase. Il avait aussi travaillé pour des militants luttant contre les violences perpétrées par l'armée russe. Il était l'avocat de Magometsalih Massaïev, un homme porté disparu depuis le mois d'août 2008 après qu'il eut accusé le président tchéchène, Ramzan Kadyrov, de l'avoir pris en otage durant quatre mois.

Tout cela - pourtant des événements que même les brutes se refuseraient à considérer comme de simples faits divers - n'est que rapprochement gratuit, me direz-vous ? Bien sûr, Pouchkine est mort dans un duel et les duels faisaient, au XIX^{ème} siècle, partie du quotidien. Et, il semblait être le destin commun des poètes, de Pouchkine à Lermontov, après qu'ils eussent d'une plume prémonitoire chacun décrit l'événement qui allait les emporter, d'être transpercés par cette balle tragique de la poésie russe, qui devait, un siècle plus tard, fracasser le crâne de Maïakovski. "Hasard" ou "discours" dirait le Herman de La Dame de Pique ?

La Russie, que Montesquieu, selon l'usage de l'époque, n'appelle que « Moscovie » - par opposition à la « Tartarie » - obéirait-elle, ainsi, à une fatalité ? Après tout, que nous dit Montesquieu, des habitants de la Moscovie, dans les Lettres Persanes : « *Tous esclaves de leurs souverains... ils ne connaissent absolument aucune liberté.* » Et, il nous redit dans l'Esprit des Lois : « *Tous les sujets de l'empire, comme des esclaves...* »

Mais par quelle fatalité devrions nous accepter que ce soit chaque fois Eugène Onéguine qui tue Lensky ? Que ce soit celui qui a écrit sur la liberté, qui chaque fois soit tué ? Il y a une autre réalité nous dit Montesquieu au chapitre VI de l'Esprit des Lois : « *En Moscovie, où la peine des voleurs et celle des assassins sont les mêmes, on assassine toujours. Les morts, y dit-on, ne racontent rien.* »

Non, les morts ne parlent plus. Pouchkine, tombé la face dans la neige n'était pas que le poète, couvert d'honneurs tardifs comme autant de chaînes dans lequel un régime l'avait voulu enfermer pour mieux le surveiller. Il était autre chose que le Gentilhomme de la Chambre de la Cour du Tsar. Pouchkine, était le séditieux, l'auteur d'épigrammes, le condamné à l'exil par le Tsar. Celui qui a 19 ans s'écriait « Je hais le despotisme », qui décrivait la révolte de l'individu contre l'autorité sans borne de ce Cavalier de bronze dont le galop d'airain écrasait la ville sous ses sabots lourds. Pouchkine était l'ami de ceux que l'on appelait les décembristes, meurtri de ne pas avoir partagé leur gibet, qui avait, à 22 ans, écrit, d'une seule coulée, le temps d'un cri, ce poème qu'il avait immédiatement intitulé, « *Ode à la liberté* » :

« Je veux chanter la liberté
Et flétrir le mal sur les trônes.
C'est la loi et non la nature
Tyrans, qui vous a couronnés,
Vous êtes au dessus du peuple,
La loi est au-dessus de vous. »

Celui, aussi, qui depuis son exil de Kichiniev, remplissait la coupe de la liberté à la victoire des Carbonari italiens et qui saluait, en 1821, le début de l'insurrection grecque.

REPERES

1984-2010

A propos du Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux

Le Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux - « L'hommage des avocats à un avocat » - ne reçoit aucune subvention et aucun financement direct ou indirect d'aucun gouvernement, organisme étatique ou organisation internationale ou européenne constituée ou contrôlée par des Etats et n'a de compte à rendre à aucun de ceux-ci. Afin de préserver sa totale indépendance, son financement et la dotation du prix sont assurés exclusivement par les contributions de ses membres. Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme - Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».



Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « C'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ». Un an après sa création, le Premier prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985, en présence de quarante bâtonniers venus d'Europe et d'Afrique. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré.

A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Depuis 2003, le prix est devenu l'hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par l'Institut des Droits de l'homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau de Paris, l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) et l'Institut des droits de l'homme des avocats européens (European Bar Human Rights Institute - IDHAE), dont sont membres de grands barreaux européens investis dans les droits de l'homme au nombre desquels l'Union internationale des avocats (UIA), Rechtsanwaltskammer Berlin, l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, le barreau de Luxembourg et de Montpellier ou le Conseil national des barreaux de Pologne (Varsovie). Il est remis aux lauréats alternativement dans une des villes où chacun des instituts exerce son activité.

Pouchkine était l'homme qui aimait les Tsiganes. En exil, en Bessarabie, il a partagé la vie des tziganes et confronté à leur fierté, leur indépendance, leur hospitalité, ils les faisaient revivre dans son poème éponyme en s'interrogeant : N'est-ce pas qu'ils sont les vrais hommes de la liberté tandis que l'homme moderne - il parlait de celui de 1824 - date du poème - ne connaîtrait plus que les dérives liberticides ?

Il était celui dont le Grand-Duc Michel Pavlovitch a dit en apprenant sa mort : « Bon débarras ! »

D'ailleurs, un autre poète russe, Alexander Blok ne le disait-il pas, en 1921 : « *Ce n'est pas la balle de d'Anthès qui a tué Pouchkine - ce qui ne rend pas pour autant plus sympathique notre compatriote - c'est l'absence d'air.* » Le poète meurt parce qu'il n'a plus de quoi respirer .

Aujourd'hui la Russie ne tue plus ses poètes, elle ne poursuit plus ses écrivains dans une traque parfois sans retour de la Place rouge au goulag. Aujourd'hui elle s'attaque à d'autres têtes pensantes. Elle veut briser d'autres éloquences. Elle immole ses journalistes et ses avocats.

Lorsqu'on a retrouvé, cinquante ans après - c'était en 1882 - un libelle écrit par Pouchkine pour défendre ses amis Décembristes, il se terminait par cette citation de Madame de Staël qui en son temps avait fait le tour du monde : « En Russie le gouvernement est un despotisme mitigé par la strangulation. »

La fille du ministre Necker avait-elle tort ? Ou manquait - elle singulièrement d'imagination prospective. Stangulation, inhalation, intoxication, irradiation. Elle ne pouvait prévoir



Château de La Brède

Photo © Jean-René Tamcrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

la gamme des raffinements que pourraient offrir les procédés d'asphyxies discrètes...

Le 23 novembre 2006, Alexandre Valtérovich Litvinenko, nom de code : Sasha, ex-agent du FSB, a été retrouvé mort à Londres, où il s'était réfugié. Empoisonné au Polonium 210, un produit un million de fois plus toxique que le cyanure, en buvant du thé avec deux anciens membres du FSB. Depuis 1998, Alexandre Litvinenko, n'avait cessé, dans des interventions télévisées, d'accuser les services secrets de commanditer des assassinats. Il avait affirmé

que plusieurs attentats attribués aux terroristes tchétchènes étaient le fait du FSB, en particulier les explosions d'immeubles d'habitation à Moscou en 1999, cyniquement perpétrés pour justifier le déclenchement de la guerre contre le gouvernement de Grozny.

Lermontov qui rêvait tout au long de sa vie de faire juger les bourreaux et les tyrans par un tribunal, était un précurseur en quête d'une juridiction.

Il fallait donc un tribunal qui appliquât une loi supérieure. Et devant lequel soit respectée l'égalité des armes. Il fallait aussi des avocats qui aient le courage d'en revendiquer l'application. Enfin vint la loi. Cette autre loi que la loi nationale. Cette autre loi que définissait il y a longtemps très précisément Montaigne : « La justice naturelle et universelle est autrement réglée et plus noblement que ne l'est cette autre justice, spéciale, nationale, contrainte aux besoins de police ».

Pour les détenus des prisons russes, cette égalité des armes prit un nom. Kalachnikov fut l'arme que se retourna contre les tyrans. Certes, cela n'est pas le premier arrêt concernant la Russie à quelques semaines près, mais c'est le second. Et en ce qui concerne la condition des prisonniers, de Russie et d'au-delà, mais c'est bien le premier à avoir évoqué ce traitement

des prisonniers, et il était appelé à une grande descendance.

L'affaire Kalachnikov a fait découvrir au monde, les conditions pénitentiaires du détenu dans une cellule de 17 m² comportant 24 détenus ou trois hommes partageaient un lit superposé et n'avaient droit de dormir qu'à tour de rôle, où la lumière restait allumée en permanence, où les toilettes étaient exposés à la vue de tous y compris du gardien et servaient pratiquement de table de repas. On passera sur les cafards et les fourmis. On ne chipotera pas avec le gouvernement défendeur sur les 3 m² de plus ou de moins dans la dimension des cellules. L'arrêt devait souligner que la cellule n'était pas aérée et qu'il y faisait une chaleur étouffante en été et glaciale en hiver.

L'air, c'est ce dont ont manqué les prisonniers à tous les âges et sous toutes les latitudes. Le chœur des prisonniers de Fidelio, un instant autorisé à respirer à l'air libre, contre l'ordre du tyran, ne résume-t-il pas, depuis deux siècles, l'aspiration première de tous les privés de liberté :

« O welche Lust ! in freier Luft
den Atem leicht zu haben !

Nur hier, nur hier ist Leben... »

Mais il fallait une loi supérieure pour reconnaître qu'il pouvait s'agir là, même pour

un condamné, d'un traitement inhumain et dégradant alors que le Comité européen pour la prévention de la torture à lui-même fixé à 7 m² par personne la surface minimum approximative que doit avoir une cellule de détention.

Notre confrère Mikhail Trepachkine, qui servit jadis comme officier au FSB, mais à la décharge duquel on retiendra l'acte de résipiscence qui l'a poussé à devenir avocat, a été enfermé dans une cellule de 6 m² sans lumière pendant 25 jours sans pouvoir se promener à l'air libre. Il ne disposait certains jours que d'un m² d'espace personnel.

Le traitement dégradant devait entraîner des conséquences plus précises encore pour Vassili Guéorguievitch Alexanian, ancien avocat au Barreau de Moscou qui était jusqu'à 2003, directeur du service juridique de Loukos.

Ici, il ne s'agit pas de statuer sur ses fautes éventuelles, mais de rappeler que sa détention provisoire a duré plusieurs années, que sa vision n'était pas bonne, mais qu'il est devenu aveugle, qu'il était atteint du sida puis d'un lymphome. Et qu'il fut empêché d'avoir accès à des antirétroviraux même par l'intermédiaire de sa famille ou la pharmacie de la prison.

Là, la Cour pour la première fois n'hésita pas. Au titre de l'article 41, elle a considéré que son

“ En disant clairement à tous quelle est la menace qui plane sur vous chaque jour, parce que l'on sait qu'elle s'est déjà abattue sur d'autres, je crois avoir par le pouvoir d'un mot célébré tous vos autres mérites : la seule réponse individuelle à la peur s'appellera à jamais : le courage. ” Bertrand Favreau



Alain Rousset et Karinna Moskalenko
A l'arrière plan : Michel Dufranc, Zbigniew Cichon,
Mario Lana et Bertrand Favreau

Photo © Jean-René Tanerède - Téléphone : 01.42.60.36.35

maintien en détention était inacceptable et que la seule satisfaction équitable était la remise en liberté. Bel article 41!

Kalachnikov a été un message. Il n'a cessé de retentir depuis. Il s'est étendu à d'autres pays. Récemment, on en a vu un nouveau surgen dans l'analyse des conditions de détention à la maison d'arrêt d'Ekaterinbourg pour le détenu Zakharkin, où la cour s'est déclarée dans la motivation de sa décision « horrifiée par les photographies qui lui ont été présentées » et a estimé « que ces conditions ne pouvaient être qualifiées que de dégradantes et d'impropres à abriter décentement quelqu'un ».

De cette protection de la loi, Serge Magnitski, l'un des avocats russes du Fonds d'investissement britannique Hermitage, n'aura pas bénéficié. Dans ses carnets de prison, dont des extraits ont été publiés par Novaïa Gazeta, Sergueï Magnitski racontait les conditions épouvantables de sa détention, marquée par l'insalubrité, le froid, la faim et la promiscuité, et ses efforts pour obtenir un accès aux soins. Il avait écrit à plusieurs reprises à l'administration pénitentiaire en se plaignant du refus de lui accorder le traitement prescrit par les médecins.

Le 16 novembre 2009, Sergueï Magnitski, 37 ans - l'âge de Pouchkine - est mort, dans la prison de Matroskaïa

Tichina, à Moscou, après un an de détention préventive, dont cinq mois dans la plus terrifiante des casernes moscovites : la prison de la Boutyrka. Lui non plus n'a pas eu le droit de respirer. Officiellement il serait décédé d'une insuffisance cardiaque.

Une fois encore l'exemple sera venu de l'Est et la jurisprudence aura eu un effet déclenchant exhortant les autres pays d'Europe à en suivre les enseignements.

Car après tout, n'y aurait-il qu'en Russie que les détenus sont entassés dans des cellules surpeuplées et malsaines avec moins de 7 m² par personne où les détenus ne disposent d'aucune intimité, ne sont pas soignés à la hauteur du défi que représente la gravité de leur maladie, où ils ne peuvent pas respirer?

Car après tout, n'y aurait-il qu'en Turquie, que se pose un problème de garde à vue, parce qu'un avocat n'assisterait pas au déroulement des opérations dès le début de la privation de la liberté ?

Pour introduire ces recours il faut du courage. Même si elle n'est pas la seule, on notera que la Russie figure parmi les grands pourvoyeurs de recours concernant des atteintes au droit de recours individuel. Voilà comment s'écrit la persécution subtile au quotidien. Un poète de chez nous ne l'écrivait-il pas, quelques jours à peine après la libération de Paris du joug de l'occupant : « la liberté, cela se respire ».

Au 28 octobre 2006, la Cour avait été contrainte de rendre 180 arrêts contre la Russie depuis l'arrêt Kalachnikov - 80 pour la seule année 2005 et déjà 78 en pour les dix premiers mois de 2006. Luzius Wildhaber, le président de la Cour européenne des droits de l'homme, s'est rendu pour son travail en Russie du 26 au 29 octobre 2006. A son retour en Suisse, et à son tour, respirant difficilement, il a été pris de frissons.

Luzius Wildhaber aura passé quatre semaines à l'hôpital. Le 1^{er} février 2007, il annonçait publiquement avoir été empoisonné sur le sol russe au cours d'un voyage.

Subitement, début octobre 2008, Karinna Moskalkenko et plusieurs autres membres de sa famille, y compris ses enfants, ont commencé à éprouver des malaises : sensations d'oppression, maux de tête incessants, nausées. Le mari de Karinna Moskalkenko a alors inspecté leur véhicule et a découvert, sous les sièges avant, une substance ressemblant à du mercure. Une enquête a été ouverte. Mais son résultat, n'aura fait l'objet que d'une « brève » dans un quotidien, en octobre 2008. Révélant des informations sûrement puisées aux meilleures sources de renseignements, le journal croyait pouvoir révéler que le mercure retrouvé dans la voiture, achetée d'occasion six mois plutôt, proviendrait d'un thermomètre que le précédent propriétaire aurait cassé dans son véhicule lors d'une étrange et maladroite manipulation quelques mois auparavant...

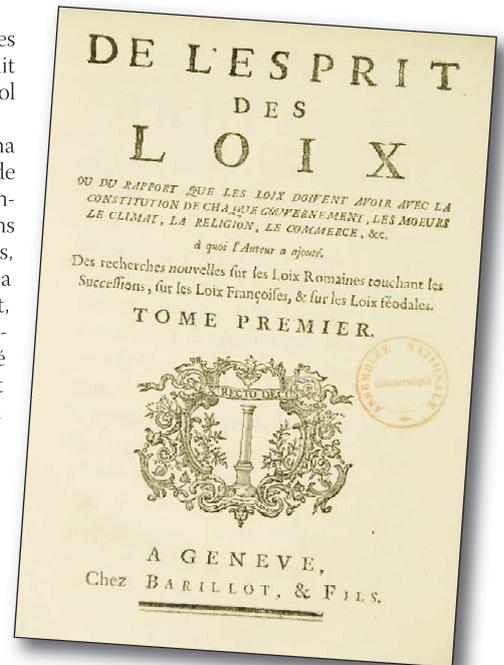
Et en parlant non seulement de vous mais de tous ces autres, je voulais dire ici de la façon la plus vraie, que parmi tant de meurtres non élucidés, que parmi tant de souffrances on ne sait par qui décidées, il convenait de prendre conscience de la réalité.

Le rappeler ici, Madame, c'est rappeler les affaires quotidiennes que vous avez traversées et l'inscrire dans la réalité d'une activité professionnelle chaque jour.

Un lauréat n'est pas uniquement récompensé après avoir subi les ultimes souffrances. Ce qui en sont exemptés, et qui font figure de miraculés, qu'ils soient journalistes ou avocats, ne le sont que parce qu'ils sont provisoirement épargnés.

C'est face à l'évocation de ces réalités que l'on mesure davantage la douleur des victimes. Face aux atroces destins de ceux qui étaient menacés et que l'on a peut être pas crus quand il en était encore temps, comme pour mieux s'indigner après quand il était trop tard.

En disant clairement à tous quelle est la menace qui plane sur vous chaque jour, parce que l'on



sait qu'elle s'est déjà abattue sur d'autres, je crois avoir par le pouvoir d'un mot célébré tous vos autres mérites : la seule réponse individuelle à la peur s'appellera à jamais : le courage.

Aristote disait que « Le courage est la première des qualités humaines, car elle garantit toutes les autres ». Cela permet d'abréger. Et de dire Madame qu'en célébrant ce courage, nous n'oublions pas les autres mérites insignes qui, à eux seuls, auraient largement justifié l'attribution de ce prix.

Il est temps de finir et de revenir au rêve inaccompli du poète, mort si jeune : Dans son poème de jeunesse, *le Village*, il écrivait :

« Verrai-je ô mes amis le peuple libéré
Sur la terre de la pure indépendance,
Montera-t-elle enfin la rayonnante aurore ? »
Montera-t-elle enfin ? C'était une question. Elle a été posée, en 1819, il y a deux cents ans. Elle était trop longtemps demeurée sans réponse. « Debout prophète de Russie... » disait encore le poète... L'exemple de votre courage, Madame, nous apporte un souffle nouveau. Il nous montre la voie de cette ascension annoncée vers un éther plus pur qui a nom : liberté.

2010-434



Parc du Château de La Brède

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35